

C. H. S. du 30/06/2005

I) Approbation du PV du 15/10/2004.

Unanimité.

II) Bilan d'étape des opérations programmées en 2005

Les opérations prévues lors du précédent CHS de mars ont pour une très grande partie été réalisées.

Certaines opérations ayant été moins coûteuses ont permis de dégager un reliquat qui financera la TVA pour la recherche d'amiante.

Actuellement, seulement 80% du budget nous a été alloué ; les 20 % restants devraient nous parvenir ultérieurement, à l'issue du CHSM qui se déroulera la semaine prochaine.

Le complément des opérations engagées sera exécuté dès que les crédits auront été débloqués.

III) Formations et actions prévues en 2005

Une enquête va être effectuée auprès des agents afin de répondre au mieux à d'éventuelles demandes de formations touchant, soit au stress, au harcèlement moral, soit au maniement des extincteurs.

Nous ne pouvons que vous conseiller de répondre à cette enquête afin de nous permettre d'organiser ces différentes formations dans les meilleures conditions.

La secrétaire animatrice a aussi signalé le fait qu'il est impératif pour les agents qui ne peuvent se déplacer à leurs formations de bien vouloir en avvertir l'organisateur suffisamment en avance.

IV) Examen des cahiers Hygiène et Sécurité

En préalable, il a été demandé à ce que ceux-ci soient tenus à jour régulièrement et présentés aux nouveaux agents dès leur affectation dans le poste.

A la DGCP, le cahiers Hygiène et Sécurité est en ligne sur Magellan, (le département du lot/personnel et matériel/CHS-DI/registre hygiène sécurité) à la libre disposition des agents.

Il a ensuite été procédé à l'examen de ces cahiers par les diverses directions et peu de demandes inscrites relèvent de la compétence du seul CHS.

V) Questions diverses

Suite à la demande d'un agent de la DDCCRF, il a été procédé à l'aménagement de son poste de travail.

Il a été décidé, dans un souci d'économie, de lancer un appel d'offre concernant les contrôles des installations électriques de l'ensemble du parc immobilier du département.

Après consultation des devis, la société NORINSKO, présentant les meilleurs critères, a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.